

**Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel  
de la région Pays de la Loire**

**Avis de la commission « espèces – habitats » du 16/05/2024**

Le nombre de membres (présents et mandats) est de 13.  
Le quorum est atteint et permet de délibérer valablement.

Avis sans rapporteur	Avis sur une demande de dérogation « espèces protégées » concernant le pont de Brisatré à Bécon les Granits (49) Numéro Onagre : 2024-03-33x-00433	Bénéficiaire : Commune de Bécon-Les-Granits	Avis : Favorable sous condition
-------------------------	--	---	---------------------------------------

**Liste des espèces protégées impactées :**

**Faune :**

- *Myotis daubentonii* Murin de Daubenton
- *Pelophylax esculentus* Grenouille verte
- *Pelophylax lessonae* Grenouille de Lessona
- *Pelophylax ridibundus* Grenouille rieuse
- *Podarcis muralis* Lézard des murailles
- *Troglodytes troglodytes* Troglodyte mignon

**Discussion**

Le CSRPN note qu'il n'y a pas eu de recherche d'indices de présence de petits mammifères mais qu'il est prévu un passage petite faune. Il demande s'il est également prévu un empierrement sur les côtés du pont cadre et des préconisations sur le raccordement du passage petite faune aux berges et son entretien.

Le porteur de projet indique que l'inventaire a porté sur tous les groupes, il n'a pas vu de traces en dehors du Renard roux *Vulpus vulpus*. Le passage est préconisé par défaut pour assurer la fonctionnalité pour les espèces qui ne sont pas forcément observées. Le raccordement est étudié dans un dossier parallèle pour la loi sur l'eau. La banquette est mise du côté sans fossé pour faciliter le raccordement à la berge, il y aura un petit remblai d'enrochements. La banquette est placée en Q10 (pluie décennale) pour être hors d'eau la plupart du temps.

Le CSRPN indique que sur le plan elle n'est pas à Q10 mais en limite. Il serait intéressant de la relever un peu, il serait possible de la remonter de 10 cm (55 cm de tirant d'air suffisent). Il serait également intéressant de voir pour mettre une banquette sur l'autre rive aussi.

Le CSRPN note la présence de mesures d'évitement pour le risque de matières en suspension dans le cours d'eau. Il souhaite savoir si les odonates ont été recherchés dans celui-ci.

Le porteur de projet indique qu'il n'y a pas eu de recherche spécifique mais qu'il n'y en a pas eu d'observées lors du passage en juillet.

Le CSRPN indique que concernant les inventaires chiroptères il aurait été intéressant d'avoir un passage printanier et un automnal, ainsi qu'une sortie de gîte pour identifier précisément les espèces et vérifier le nombre individus dans les fissures profondes.

Le CSRPN demande concernant la mesure MR3 (comblement des fissures) de bien prévoir le cas où la totalité de la fissure ne peut pas être vue. En réalisant une sortie de gîte systématique aux bonnes périodes pour certaines fissures et un protocole en cas présence de chiroptères lors de la démolition de l'ouvrage (présence d'un écologue aux moments les plus sensibles de la démolition). La capture ne doit être utilisée qu'en dernier recours et en période d'activité des chiroptères. Il est possible d'installer des dispositifs anti-retour en préalable.

Le CSRPN souhaite savoir s'il y a des retours d'expérience concernant les loges à chiroptères matériaux naturels. En particulier concernant leur durabilité, résistance et imperméabilité.

Le porteur de projet indique en avoir créé une en septembre 2023, dans laquelle il n'y a pas encore eu d'individus observés. La loge est maçonnée dans la voûte de l'ouvrage.

Le CSRPN demande l'épaisseur entre la chaussée et la loge.

Le porteur de projet précise qu'il y aura au moins 50 cm de couverture.

Le CSRPN demande comment pourront être suivies les loges à chiroptères.

Le porteur de projet indique que le suivi sera possible avec un endoscope.

## Délibération

Le CSRPN s'interroge sur l'épaisseur des couches de forme de la chaussée pour garantir la pérennité de loge et l'absence d'infiltration.

Il faudrait au moins 70 à 80 cm d'épaisseur pour que le dispositif soit pérenne, en particulier si le pont est emprunté par des engins agricoles. Le remblai géotechnique doit être correctement réalisé pour répartir correctement le poids autour de la loge.

La solution est intéressante mais ne semble pas garantie. Le CSRPN souhaite qu'un suivi fin soit réalisé pour en évaluer l'efficacité et la pérennité.

Les questions étant épuisées et les membres n'ayant pas d'autres remarques, le CSRPN donne un avis favorable sur ce dossier à la condition de réaliser un suivi spécifique sur la loge en matériaux naturels.

Le 26/05/2024

Le président du CSRPN des Pays de la Loire  
Jean-Guy Robin

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Robin', is written over a horizontal line. The signature is stylized and somewhat cursive.